

arriver,—servir à orienter l'esprit des gens dans presque n'importe quel sens puisque l'impulsion serait donnée par un petit groupe de gens qui auront à désigner ceux qui devront établir la formule de la culture.

Voici, au contraire, ce que j'en dis au Gouvernement. Si l'on songe que ce sont les gens eux-mêmes qui donnent naissance à la culture, la vraie chose à faire serait que le Gouvernement adopte des politiques fiscales et financières de nature à permettre aux Canadiens de fréquenter les centres culturels qui existent déjà. Nos spectacles témoignent d'un haut degré de culture. On a déjà nommé tous les groupes qui participent à ces manifestations culturelles: le ballet de Winnipeg, les diverses compagnies d'opéra qui vont en tournée dans le pays, les orchestres symphoniques existant dans presque chaque ville. Puisqu'il est question d'un centre pour toutes ces manifestations, je tiens à dire que l'Alberta aménage actuellement deux salles de concerts d'environ 3 millions chacune, l'une à Edmonton et l'autre à Calgary.

M. Ellis: Est-ce que l'État n'y pourvoit pas? L'État ne fournit-il pas ce service présentement?

M. Johnston (Bow-River): Ici, c'est la province qui a la haute main. Vous n'y voyez probablement pas de différence.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Thomas: Certes, ce sont là des choses que font les gouvernements provinciaux.

M. Ellis: Ne sont-ils pas des États?

M. Johnston (Bow-River): Non, ce sont des provinces. L'honorable député ne sait-il pas la différence?

M. Thomas: Il y a une grande différence entre la construction d'un auditorium propre à permettre à la population de donner suite à ses aspirations culturelles et un État qui essaie de dicter à la population le genre de culture qu'elle doit avoir.

M. Cameron (Nanaimo): L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Thomas: Oui.

M. Cameron (Nanaimo): Que fait la division des initiatives culturelles du ministère des affaires économiques de l'Alberta?

M. Thomas: L'honorable député me demande un renseignement, je vais le lui fournir. La division des initiatives culturelles du gouvernement provincial d'Alberta...

Une voix: Que lit l'honorable député?

M. Thomas: C'est une publication du gouvernement.

[M. Thomas.]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! J'interromps l'honorable député à regret encore une fois. Nous ferions mieux sans doute de discuter l'activité du Conseil des Arts du Canada plutôt que celle de certains autres organismes.

M. Thomas: J'en conviens...

M. Hansell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Auriez-vous l'obligeance de déclarer que la question posée par l'honorable député de Nanaimo est contraire au Règlement? Mon honorable ami, le représentant de Wetaskiwin, ne sera pas tenu de répondre.

M. l'Orateur suppléant: Oui. J'aurais peut-être dû intervenir plus tôt. Cette question-là me paraît également irrégulière.

M. Ellis: Qui a le premier parlé des amphithéâtres

M. Johnston (Bow-River): C'est parce que vous avez parlé de culture.

M. Thomas: Je ne formulerais que deux observations avant de terminer, monsieur l'Orateur. Ces interruptions nous démontrent que ce sont précisément ceux qui présentent leurs objections et leurs arguments avec le plus de violence qui sont les premiers à protester quand on blesse leur susceptibilité. Je tiens à dire en terminant que si l'on donne à la population du Canada l'occasion d'édifier sa propre culture par l'application de saines méthodes financières qui lui assureront l'argent nécessaire pour atteindre ces fins, les Canadiens n'auront pas besoin des directives du gouvernement.

M. Crestohl: Puis-je poser une question à l'honorable député? Aurait-il l'obligeance de nous dire si, au cours de ses observations, il nous a dit qu'il préférerait Elvis Presley à Beethoven?

Une voix: Voyons, voyons!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je ne crois pas devoir autoriser cette question.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que ce débat prenne fin sans que j'aie dit quelques mots. Je suis conscient des dangers soulignés par l'honorable député qui vient de se rasseoir. Je me rends compte qu'il existe un danger de voir dévier les objectifs du Conseil, et il se peut qu'un jour j'en vienne à accuser le Conseil des Arts du Canada d'essayer de le faire. Mais pour l'instant, la chose me paraît fort simple et je veux simplement dire que je voterai en faveur de ce bill.

Il est inévitable qu'en cette enceinte nous consacrons presque la totalité de notre temps à traiter de ce que j'appellerai les moyens